

REGLEMENT CAMPING ESPERANZAH 2012

Chers Festivaliers, grâce aux floreffois, et à leurs représentants communaux, nous avons le bonheur de vous accueillir sur deux merveilleux campings. En respectant les quelques règles suivantes ainsi que les membres des associations s'occupant des campings, les services de sécurité ainsi que l'organisation du festival, vous faciliterez votre accueil et la convivialité sur ces deux campings.

Les campings sont avant tout des lieux de vies qui doivent rester agréables. Nous les avons agencés pour répondre au mieux à vos attentes, profitez-en et respectez-les !

Accessibilité

Les sites des campings seront accessibles du **jeudi 2 août 2012 à 18h00** et devront être libérés le **lundi 6 août 2012 à 10h**.

Voir les plans d'accès aux campings ci-dessous.

Sécurité

Les campings ont été subdivisés en différentes zones pour répondre aux normes de sécurité. Merci de monter vos tentes dans une de ces zones. Toutes les tentes montées en dehors de ces zones devront être déplacées.

Pour votre sécurité, nous vous demandons de suivre à tout moment les indications fournies par les membres de l'association s'occupant du camping, l'équipe de sécurité et les organisateurs du festival.

Afin d'éviter un maximum les vols, nous vous invitons à garder sur vous vos objets de valeur. Si vous constatez des agissements suspects, informez-en les responsables du camping. Il est à noter que l'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol.

Environnement et Propreté

Des conteneurs à déchets ont été disposés sur les campings pour faciliter le tri des déchets et maintenir la propreté des sites. Vous êtes invités à les utiliser durant tout votre séjour et au moment de votre départ afin que votre emplacement reste propre. Notre équipe vous remettra les sacs poubelles appropriés (sac à déchets ménagers et PMC). N'attendez pas que votre sac déborde pour le rapporter aux conteneurs.

Mobil-home et motor-home

Un parking limité en places est réservé aux mobil-homes et motor-homes. Il se situe à proximité immédiate du camping. Le fait d'avoir votre véhicule stationné sur cette aire ne vous donne pas pour autant accès aux services du camping. Si vous souhaitez en profiter, vous devrez vous acquitter du droit d'entrée qui est de 12 € par personne en prévente, 15 € sur place. Voir rubrique « billetterie » du site www.esperanzah.be.

Restrictions: aucune voiture ne pourra se trouver sur les emplacements réservés. De plus, aucune fourniture électrique n'est prévue. Tenez-en compte ! Les feux sont également strictement interdits. Toutes personnes ne respectant pas ces règles devra quitter l'aire de parking.

ESPERANZAH!

INTERDICTIONS

- ❑ Les tentes SNJ, ou du style, ne seront pas tolérées sur le camping.
- ❑ Les fournitures en électricité ne sont pas prévues pour les campeurs.
- ❑ Les animaux sont interdits aussi bien au camping qu'au festival.
- ❑ Il est interdit de faire du feu ! Barbecue, torches, bougies, jonglage avec du feu, bonbonnes de gaz à usage domestique, etc. sont donc strictement interdits. Seuls les campings gaz sont tolérés selon les règles d'usage.
- ❑ Les récipients en verres (par exp. : bouteilles, pots, bocaux, bacs de bière) sont interdits. Veillez à transférer le contenu de ceux-ci dans des récipients en plastique.
- ❑ Le campeur ne peut en aucun cas faire de commerce sur le site sous quelque forme que ce soit.
- ❑ La circulation des véhicules est interdite que ce soit pour décharger ou pour d'autres raisons. Il en va de même pour les vélos.

Attention

Les campings sont « votre chez vous » durant le festival. Respectez-les comme tel ! Toute personne ne suivant pas malheureusement pas le règlement et/ou suspectée de vol, de détérioration, de vandalisme, de même que celle qui viendrait troubler le bien-être du camping se verra reconduite à l'extérieur de l'enceinte du camping. Outre le fait qu'elle n'aura plus accès au camping, elle sera également interdite d'accès au festival et se verra réclamer les frais occasionnés si de besoin était.

L'ASBL Z, les amis d'Esperanzah! se réserve la possibilité de déposer plainte auprès des autorités compétentes et de les informer immédiatement de tout problème.

Camper relève de votre propre responsabilité. L'organisation ne pourra, en aucune manière, être poursuivie en cas d'accidents corporels ou matériels et/ou de vols.

Afin d'éviter au maximum les vols, nous vous invitons, une fois encore, à garder vos objets de valeur (gsm, argent, clefs, appareil photo, instruments...) sur vous. Lorsque vous constatez des agissements suspects, informez-en les responsables du camping.

Parking

Un parking situé à proximité du camping est mis à votre disposition. Une équipe sera sur place. Merci, de suivre les indications de l'équipe d'encadrement.

Les véhicules garés de manière anarchique seront enlevés par la police et les coûts d'enlèvement seront à charge de leur propriétaire.

Tous les véhicules garés sur le RN 90 devront obligatoirement être enlevés dès la fin du festival. Les véhicules restant le lundi 6 août 2012 à 8h seront embarqués sur ordre de police.

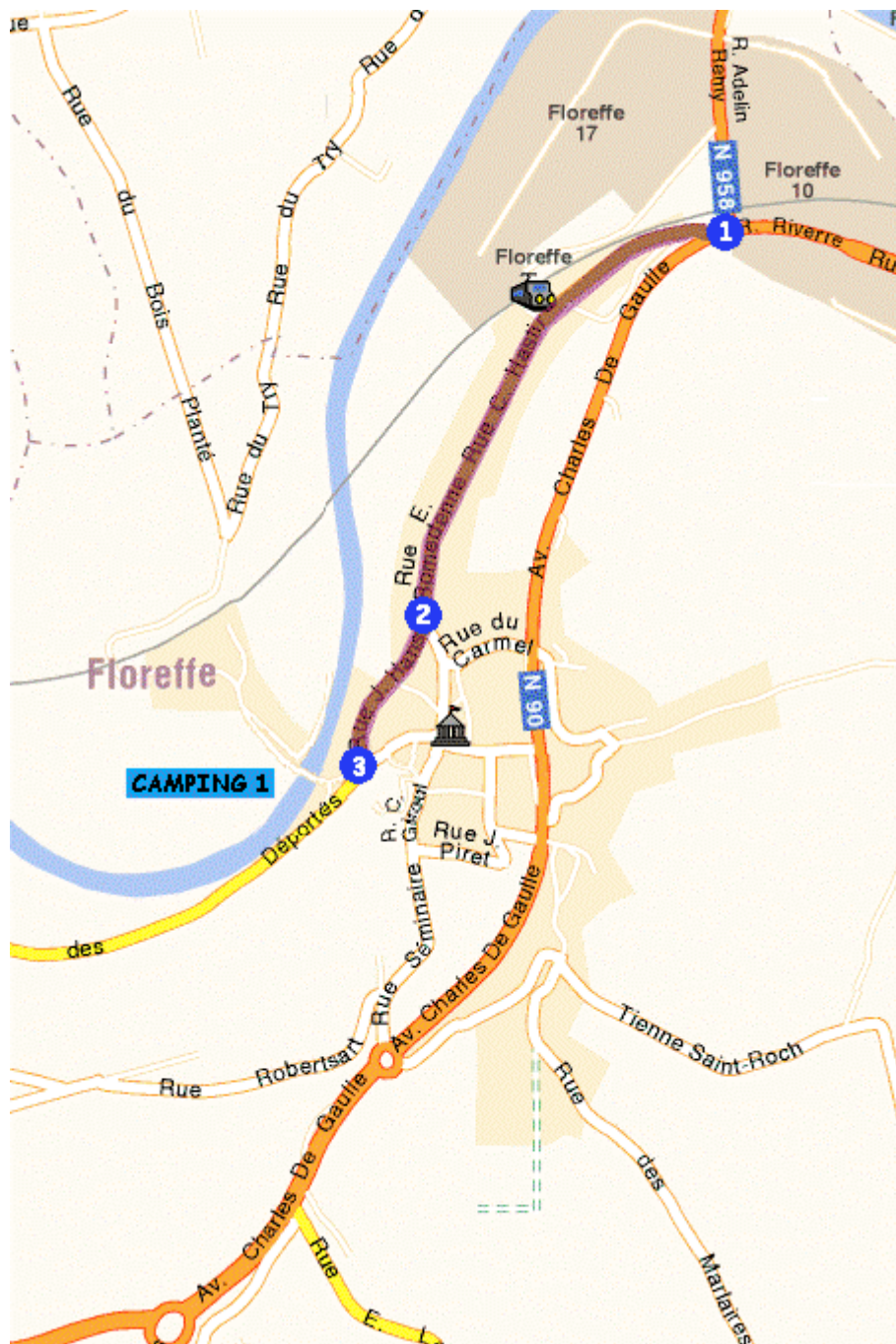
Les véhicules resteront sous la responsabilité de leurs propriétaires. En aucun cas ces derniers ne pourront se retourner contre la commune ou contre l'ASBL Z, les amis d'Esperanzah!

Nous vous souhaitons un agréable festival ainsi qu'un agréable séjour sur les campings. Vous avez une question, vous souhaitez avoir plus d'information ?

Contactez-nous : info@esperanzah.be - camping@esperanzah.be

Les plans d'accès aux campings

Plan d'accès au camping 1 : Bordure de Sambre



ESPERANZA!

Plan d'accès au camping 2 : familial

